



DECISION DU MAIRE

N° 239

DATE

2 mars 2023

Signature d'une convention pour une assistance financière avec la Société Ressources Consultants Finances

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu l'arrêté n° 2023/069T du 30 janvier 2023 portant remplacement de Madame le Maire, pour la période du 18 février au 5 mars 2023 inclus - Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant la nécessité d'assistance à la commune de Poissy en matière d'analyse et de perspectives financières et fiscales,

Considérant que l'offre de la Société Ressources Consultants Finances, sise 55, rue Boissonade, 75014 PARIS, répond de manière pertinente au besoin de la Ville.

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De signer une convention d'assistance financière avec la Société Ressources Consultants Finances, sise 55, rue Boissonade, 75014 PARIS, afin d'assister la commune de Poissy, à la préparation et au suivi budgétaire, à la prospective financière et à l'analyse fiscale.

Article 2 :

De préciser que la convention est conclue pour une durée d'un an, convenue dans ladite convention et s'achève le 31 décembre 2023.

Article 3 :

De préciser que le contrat est passé sous la forme d'un marché à bons de commande, et que les crédits sont prévus au bduget.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Pour le Maire empêché et par délégation
Georges MONNIER**

#signature#

**Le Deuxième Adjoint
délégué aux espaces publics,
à la propreté urbaine et à la commande publique**